

ANIMATION AVEC OBLIGATION D'ACHAT

« challenge loisirs »

Du 6 juillet au 23 août 2020

RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 - ORGANISATION**

La SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, dont le siège social est situé Quai de l'impératrice Eugénie, 14 800 Deauville, organise une animation avec obligation d'achat intitulée « Challenge loisirs », du 6 juillet au 23 août 2020, sur le territoire de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie.

Ce challenge comprend un palmarès et un tirage au sort.

**ARTICLE 2 - PRINCIPE DE L'ANIMATION**

Animation avec obligation d'achat.

- **Type de jeu** : Participation à un palmarès et un tirage au sort.
- **Principe du jeu** :  
Comptabilisation des points acquis en fonction de la consommation des activités des prestataires participant au challenge (liste des participants au challenge sur le site indeauville.fr, ainsi que les activités et la valeur en points pour chacune d'entre elles).  
Tirage au sort des numéros « gagnants », parmi l'ensemble des détenteurs des passeports loisirs, distribués gratuitement et sur simple demande, du 6 juillet au 23 août 2020, au sein des BIT du Territoire de Deauville, office de tourisme de Trouville-sur-Mer et prestataires participant à l'opération. Ces passeports sont déposés dans les BIT du Territoire de Deauville et l'office de tourisme de Trouville-sur-Mer par les clients et font l'objet d'un enregistrement pour compléter le palmarès et une participation au tirage au sort qui aura lieu le 28 août 2020.
- **Visibilité du palmarès sur le site indeauville.fr** actualisé au fur et à mesure de la réception des passeports dans les BIT du territoire de Deauville et l'office de tourisme de Trouville-sur-Mer durant la durée du challenge
- **Implantation du tirage au sort** : place du Casino à Deauville
- **Dates et horaires du tirage au sort** : vendredi 28 août à 18h.
- **Durée du challenge** : du 6 juillet au 23 août 2020.
- **Nombre total de tirages** : 1 (un) tirage.
- **Nombre total de gagnants du palmarès** : 10 (dix) gagnants pour le palmarès
- **Nombre total de gagnants du tirage au sort** : 10 (dix) gagnants pour le tirage au sort

**ARTICLE 3 - PARTICIPATION**

La participation à cette animation est exclusivement réservée aux personnes majeures (familles et tribus comprenant à minima un adulte assumant la responsabilité des personnes mineures).

Cette participation est interdite aux membres et aux familles du personnel de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, de l'office de tourisme de Trouville sur Mer et des entreprises participant au challenge loisirs. La famille s'entend du conjoint, des frères et sœurs, et des ascendants et descendants au premier degré des membres de ces sociétés.

La participation à cette animation, implique l'acceptation pleine et entière du règlement et l'autorisation pour la société organisatrice de publier ou de faire publier les noms ou images des gagnants sans contrepartie.

**ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

La désignation des « gagnants » aura lieu par tirage au sort (1 tirage), le **vendredi 28 août à 18h**, sur la place du Casino de Deauville en présence d'un représentant de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville et de l'office de tourisme de Trouville-sur-Mer.

Ces derniers l'effectueront parmi l'ensemble des passeports, distribués gratuitement et sur simple demande entre le 6 juillet et le 23 août 2020, désignant les « gagnants » des lots en dotation (Cf. Article 5 du présent règlement de jeu).

La désignation des « gagnants » du palmarès sera indiquée sur le site [indeauville.fr](http://indeauville.fr) le 31 août 2020 et rappelée oralement au moment du tirage au sort.

## **ARTICLE 5 - DOTATION EN LOTS**

Cette animation est dotée d'un total de 10 lots pour le palmarès :

- Lot 1 : 2 diners spectacle Love au Casino Barrière de Deauville (valable jusqu'au 12 décembre 2020) + une nuit à la Closerie à Deauville en studio 2 pers (valable jusqu'au 30 juin 2021) + 1 bouteille de champagne offerte par le bowling de Deauville + 1 panier apéro offert par Zlow à Trouville sur Mer + 2 cours de Yoga au Club Tigre offert par le groupe Barrière de Deauville  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 562€ TTC
- Lot 2 : 2 green fees au Golf Barrière à Saint-Arnoult + 1 lot offert par l'office de tourisme de Trouville sur Mer (1 tote bag + 1 drap de plage + goodies)  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 230 € TTC
- Lot 3 : 1 bon cadeau pour 2 pers au restaurant le Pesked à Deauville valable jusqu'au 30 décembre 2020 + 1 panier dégustation "ambassadeur du goût normand" offert par Calvados Experience + 1 bouteille de Gin de Christian Drouin + 1 lot offert par l'office de tourisme de Trouville (1 tote bag + 1 affiche ancienne + goodies)  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 211.80€ TTC
- Lot 4 : 1 polo de tennis de Deauville + 1 séance de catamaran au pôle nautique de Villers Blonville + 1 bon d'achat dans la boutique de Calvados Experience +  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 145€ TTC
- Lot 5 : 1 bouteille de Calvados hors d'âge offerte par le Calvados Christian Drouin  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 90€ TTC
- Lot 6 : 1 carte de 5h de location de court aux tennis de Blonville sur Mer - valeur 80 euros  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 80€ TTC
- Lot 7 : 1 bon cadeau pour 2 pers pour un menu entrée-plat-dessert ou fromage au restaurant la Terrasse à Deauville valable jusqu'au 23 août 2021  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 68€ TTC
- Lot 8 : 1 leçon particulière aux Tennis de Deauville  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 60 € TTC
- Lot 9 : 1 bon cadeau pour 2 pers au restaurant le Maison de Steph à Saint-Arnoult valable jusqu'au 23 août 2021  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 52€ TTC
- Lot 10 : 1 partie de réalité virtuelle offerte par le Hangar à énigmes  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 25€ TTC

Et de 10 lots pour le tirage au sort

- Lot 1 : 1 stage tribu découverte d'1h30 au Golf Academy inDeauville (1 adulte et 1 enfant au minimum jusqu'à 2 adultes max et 3 enfants – matériel fourni et moniteur) à St Gatien des Bois + 1 escape game au Hangar à Enigmes de Deauville ou Trouville + 1 session de jet ski pour 4 personnes au lac de Pont l'Evêque offert par Happy Deauville Club + 1 location de rosalie 2 adultes et 2 enfants pour 30 mn offert par les Trouvillaises + 1 carte de tennis de 5h aux Tennis de Blonville sur Mer + 1 partie pour 3 pers au bowling de Deauville avec 1 boisson chacun + 1 séance de catamaran de 2h au Pôle Nautique de Villers Blonville  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 650€ TTC suivant le nombre de personnes
- Lot 2 : 1 abonnement annuel au tennis de Villers sur Mer - valable jusqu'au 30 août 2021  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 310€ TTC
- Lot 3 : 1 petit karting à pédale pour un enfant de 18 mois à 5 ans offert par les Trouvillaises + 5 places pour le planétarium à Villers sur Mer valable jusqu'au 31 décembre 2020 + 5 accès au Happy Deauville Club  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 218.50€ TTC

- Lot 4 : 1 dégustation découverte des produits de l'éco-domaine du Bouquetot pour 5 pers + 5 places au cinéma de Villers sur Mer + 5 billets pour la visite guidée des Vaches Noires à Villers sur Mer – ensemble du lot valable jusqu'au 31 décembre 2020  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 197.50€ TTC
- Lot 5 : 1 bon cadeau pour 2 pers pour le menu Reine des Plages au restaurant l'Ephémère à Trouville sur Mer valable jusqu'au 23 août 2021 (hors samedi soir) + 2 places pour un atelier de Zlow à Trouville sur Mer + 1 panier apéro offert par Zlow  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 161€ TTC
- Lot 6 : 1 bon cadeau pour 2 pers pour le menu du terroir au restaurant la Flambée à Deauville valable jusqu'au 23 août 2021  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 64€ TTC
- Lot 7 : 1 leçon particulière aux tennis de Blonville sur Mer  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 56€ TTC
- Lot 8 : 1 pass annuel au Paléospace pour 2 pers valable jusqu'au 30 août 2021  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 46€ TTC
- Lot 9 : 1 place pour un atelier Zlow à Trouville sur Mer  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 25€ TTC
- Lot 10 : 1 partie de réalité virtuelle offert par le Hangar à énigmes  
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 25€ TTC

#### **ARTICLE 6 - REMISE DES LOTS**

Les lots seront immédiatement remis en main propre aux gagnants sur place au moment du tirage au sort, sur le lieu de proclamation des résultats, par un représentant de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, le jour du tirage au sort et sur présentation d'une pièce d'identité. Les lots des gagnants qui ne seront pas présents lors du tirage au sort seront transmis par courrier.

Ces lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ou espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de revente de la part d'un gagnant de son lot auprès d'une autre personne, la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville décline toute responsabilité et ne devra être en aucun cas impliquée dans cette transaction.

En cas de rupture de stock ou de livraison, la société organisatrice remplacera les lots indisponibles par des lots de valeur commerciale identique ou supérieure et ce avec annonce verbale ou affichage interne.

Si la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots, ou du redressement ou liquidation judiciaires de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot remporté par la participante, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de valeur égale ou supérieure.

#### **ARTICLE 7 - MODIFICATIONS, RÉSERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville se réserve le droit d'écourter, d'annuler, de proroger cette animation commerciale, ou de reporter toutes dates annoncées sur simple décision de la Direction ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Toute interruption de la présente animation commerciale, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

La responsabilité de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville ne saurait être engagée si, par cas fortuit ou de force majeure, cette animation commerciale, règlement et lots devaient être modifiés, annulés ou reportés, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Il ne sera admis aucune contestation d'aucune sorte ou pour quelque raison que ce soit, concernant cette animation commerciale, les lots ou leur attribution.

## **ARTICLE 8 - QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser à l'occasion de la présente animation commerciale, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par la SPL du développement territorial et touristique du territoire de Deauville en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

## **ARTICLE 9 - COMMUNICATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est affiché et consultable sur le site Internet de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, [indeauville.fr](http://indeauville.fr).

Ce règlement est déposé à l'étude – SCP Chavoutier et Associés Huissiers de Justice – 5 rue Jean Lecanuet – 76000 Rouen.